



Décision de Valant saisie du TGI

Par **consul 22**, le **30/08/2015** à **12:02**

la vente d'un véhicule à eu lieu en 2011, le véhicule est resté en garage jusqu'à ce jour. J'ai demandé un certificat d'immatriculation en préfecture, la il m'a été signifié que ce véhicule en date de décembre 2014 , faisait état d'une décision :de valant saisie,du TGI.

Après contact auprès du vendeur,une banque était à l'origine de cette mesure,et que l'origine du conflit avait été résolu, il m'a affirmé qu'il avait bien fourni en sous préfecture en 2011,la déclaration de cession n°2 .

J'ais fourni au vendeur les photocopies certifiées conforme ; du certificat d'immatriculation barré et vendu la date ,et de la déclaration de cession d'un véhicule n°1 , pour qu'il puisse étayer ces affirmations, auprès de la banque.

Voudriez vous m'indiquer , si je dois contacter le Juge de l'exécution du TGI ?, ou cela reviendrai plutôt au vendeur ? , merci de votre attention.